

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

du 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Secrétaire de séance : Patrick CAIN

M. le Maire ouvre la séance.

M. Patrick CAIN est désigné secrétaire de séance.

Mme Sarah COLAS a donné pouvoir à M. Rémy LEPAGE.

Mme Violaine KEIME a donné pouvoir à Mme Bernadette EGOT.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 7 juillet sont adoptés à l'unanimité des voix.

Projet de vidéosurveillance

M. Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'installer des caméras rotatives. La Préfecture conseille d'équiper toutes les entrées de ville. Les enregistrements seront sauvegardés sur disque dur pendant 20 jours environ et un serveur sera installé dans la Mairie avec un système ultra sécurisé.

M. BRETON remarque que le dispositif de vidéosurveillance servira surtout à la gendarmerie et que dans ce cadre, il est dommage qu'il soit à la charge de la Commune. Dans tous les cas, il est nécessaire de placer les caméras là où des incivilités sont régulièrement constatés. Par exemple, il ne semble pas utile de placer une caméra sur le pont agricole.

M. DE ANDRADE demande si la gendarmerie a été interrogée sur les endroits stratégiques à privilégier.

M. Le Maire que cette démarche a été effectuée ; a priori, le maillage proposé serait efficace. Pour information, des financements pour ce type de projet sont possibles (DETR et fond de prévention de la délinquance notamment).

Commissions communautaires

M. Le Maire informe le Conseil de la possibilité laissée à l'ensemble des conseillers municipaux de s'inscrire à différentes commissions communautaires (bâtiments, développement économique, transports scolaires, déchets, piscine etc.) Pour se faire, il convient de déposer sa candidature auprès de la CCSM pour le 4 septembre au plus tard.

Lavoir communal rue du Docteur Plicot

M. Le Maire interroge Madame EGOT, Présidente de l'association « un lavoir, des histoires » pour connaître l'avancement du projet de restauration du lavoir. Pour rappel, la Commune avait versé une subvention de 4 000 € en 2016 à cette association dans le but d'entreprendre des travaux de rénovation.

Mme EGOT reconnaît qu'elle a rencontré des difficultés administratives pour faire avancer ces travaux ; notamment la subvention escomptée au titre du dispositif de financement LEADER n'a pu être obtenue. Quelques fonds ont été récoltés et des devis réalisés en vue d'obtenir des financements.

Il était prévu de relancer le projet avec l'organisation d'un rallye touristique autour des lavoirs en mai mais l'événement a dû être annulé à cause de la crise sanitaire.

Après discussions, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour laisser un délai d'1 an à l'association pour avancer dans son projet. Un point sera refait en septembre 2021.

Fibre optique

M. Le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux de fibre optique. Des câbles vont être posés sur les façades des particuliers dans les rues où l'effacement des réseaux n'a pas eu lieu. En cas de refus des administrés, la société LOSANGE en charge de la fibre doit trouver obligatoirement une solution.

Il sera possible de disposer de la fibre dès janvier 2021 pour les premières rues.

Maison France services

M. Le Maire fait part au Conseil de l'avancée du projet. La Préfecture incite fortement les communes à créer ce type de structure.

Il est envisagé de confier ce projet à la CCSM, après accord des instances concernées.

Plusieurs locaux sont envisagés (locaux anciennement DANHEST HOME, anciennement l'EVENTEMENTIEL ou encore anciennement VIVAL).

La Préfecture doit visiter ces lieux.

Voirie/espaces publics

M. LEPAGE présente le compte-rendu de la commission voirie et espaces publics du 8 juillet 2020.

Mme EGOT s'interroge sur les talus d'un administré qui débordent sur le trottoir, rue Jeanne d'Arc.

M. Le Maire qu'il a déjà signalé le problème à l'administré en question.

Mme VANDERDONT s'interroge sur le dispositif visant à réduire la circulation des véhicules, qui a été installé route de Châlons et qui a été retiré très peu de temps après.

M. Le Maire répond qu'un administré n'y était pas favorable ; pour information, le Département va venir pour faire des préconisations.

M. LEPAGE informe le Conseil que les rives vont être rabotés au niveau du Faubourg Saint Aignan et du pont de la Saule et refaire un enrobé.

De même un arasement du bas-côté va être effectué Charles de Gaulle car l'eau s'écoule mal. Quant à la borne de recharge pour véhicules électriques, elle va être transférée à l'Eglise et sera opérationnelle fin octobre. Celle-ci sera plus rapide en chargement que celle déjà existante.

Ecoles

M. Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle classe à l'école primaire a été ouverte ce jour. Il s'agit d'une classe ULIS comprenant 12 élèves. Cette décision ayant été connue tardivement, la classe a provisoirement été installée dans la salle de réunion de Mémoire Fertonne, à la bibliothèque.

D'ici la fin du mois, un bungalow de 30 m² environ sera mis à disposition.

Mme BOUCHER dit que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée, le protocole sanitaire en place a été accepté par la majorité du corps enseignant.

Les effectifs sont les suivants :

-école maternelle : 100

-école primaire : 172

M. Le Maire fait part du projet de « transférer » les locaux de l'école maternelle et de la cantine derrière l'école primaire où environ 1 300m² seraient constructibles. Des négociations ont été engagées avec les propriétaires des parcelles. La prochaine étape est de consulter le service des domaines pour une estimation des prix d'achat.

Eglise de Fère-Champenoise

M. Le Maire informe le Conseil que l'expert de l'assurance a décidé que les travaux supplémentaires nécessaires à la réfection des vitraux détériorés (suite à la tempête d'août 2019) ne pourraient être pris en charge par l'assurance. Pour rappel, des éléments instables ont été découverts pour un montant total de 8 511 € HT.

En conséquence, les travaux de réparation de ces vitraux sont stoppés et seront pris en compte lors des travaux d'ensemble de l'Eglise.

Divers

M. BRETON regrette que de plus en plus de poubelles jonchent les trottoirs, notamment sur le trottoir qui longe l'église.

Une solution possible serait peut-être d'obliger les propriétaires à avoir un local poubelle pour les locataires.

De même, il regrette que certains administrés arrosent leurs pelouses au quotidien alors que le département est placé en restriction d'eau.

M. Le Maire répond que la mairie ne dispose d'aucun pouvoir en la matière. Seule la police de l'eau a autorité.

M. Le Maire revient sur la coupure d'eau qui a concerné certaines rues de Fère-Champenoise il y a quelques jours. Un automate de la station de pompage est en effet tombé en panne. Le problème a vite été résolu par SUEZ.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 06/10/2020.

La séance est levée à 22h40.